

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DES-LIONS

## NOMBRE DE MEMBRES

| Aff. au | En exercice | Qui ont pris |
|---------|-------------|--------------|
| CM      |             | part à la    |
|         |             | délibération |
| 15      | 15          | 13           |

Séance du 27 novembre 2025

Date de convocation : 22 novembre 2025

Date d'affichage : 2/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept novembre à vingt et une heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CHEVALIER, Maire.

**Étaient présents :** Mme BEAULIEU Valérie, M. BOUTY Anthony, Mme CHEVALIER Anick, Mme BROUSSE Vanina, Mme BONNETERRE Alexandra, Mme MEILLAT Marie-Odile, M. CHEVALIER David, M. COURTIoux-DELAGÉ Mathieu, Mme FETIS Sandrine, M. GEMEAU Stéphane, M. PAGNOUX Romain, M. PÉTUREAU Jean-Paul, VARDELLE Jean-Christophe.

Excusés : Mme BOUTET Frédérique Absent : M. LAFONT Serge.

Secrétaire de séance : M. PÉTUREAU Jean-Paul

Objet : Dépôt d'un dossier de demande de subvention Dotation d'Etat 2026

Monsieur le Maire, donne lecture à l'assemblée de la circulaire de M. le Préfet de la Charente en date du 15 octobre 2025 relative à la dotation d'Etat – exercice 2026. Il expose ensuite à l'assemblée que le camping municipal suscite un engouement croissant des campeurs et caravaniers. Le bloc sanitaire date de 1970 et n'a subi aucune modification, il est constitué d'équipements spartiates et rudimentaires, une douche, deux sanitaires et deux lavabos.

D'un espace simplement utile et nécessaire, le bloc sanitaire des campings de façon générale a singulièrement évolué et nous souhaitons faire évoluer celui de notre camping afin d'offrir un service adapté aux vacanciers. Une attention particulière sera portée pour les personnes à mobilité réduite avec la création d'une toilette, d'un espace vaisselle, ainsi que l'installation d'un chauffage, ce sont les équipements qui pourront compléter ces sanitaires pour un séjour confortable et agréable.

M. le Maire demande alors à la SARL Jérôme Viroulaud, Maître d'œuvre, de remettre une étude de faisabilité des travaux projetés. Le coût est estimé à 98 342.87 €. Il serait susceptible d'entrer dans la catégorie : 3 - aménagements touristiques et actions en faveur des espaces naturels, dont la mobilité douce.

Monsieur le Maire demande ensuite à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents :

- Approuve le projet présenté,
- Souhaite déposer un dossier de subvention d'un montant de 98 342.87 € HT auprès de l'état
- Approuve le plan de financement prévu dans le dossier, à savoir :
- Subventions escomptées :
- Dotation d'Etat : 34 420 €
- Conseil départemental : 22 750 €
- Emprunt : 41 172.87 €

Fait à St-Maurice-des-Lions, le 27/11/2025,  
Le Maire, David CHEVALIER,

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)